



Les interventions sociales & le rôle de l'Etat

Regards croisés Algérie –Allemagne - France – Israël – Liban- Maroc - Palestine - Suisse

Colloque international de Paris
Université Paris 13-Campus de l'Illustration
18-19 septembre 2008

*Sous le haut parrainage de **Bernard Kouchner**,
Ministre des affaires étrangères et européennes*

Présentation

La question du rôle de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques sociales est aujourd'hui au cœur d'un grand nombre de débats. Qu'il s'agisse du référendum pour le traité constitutionnel européen, des mouvements pour la sauvegarde des protections sociales (sécurité sociale, retraites, régimes spéciaux etc.), de la défense des services publics, de la loi L.R.U. pour les universités ou de la lutte contre l'exclusion, cette question fait l'objet en France, en Europe et même outre-atlantique¹, d'une fracture réelle ou supposée entre ceux qui défendent les acquis de l'Etat-providence et ceux qui voudraient un Etat réduit à ses fonctions régaliennes, ceux qui en appellent aux interventions de l'Etat notamment dans la lutte contre les inégalités sociales et ceux qui voudraient le voir assurer une simple fonction d'animateur.

Ce qui caractérise en effet cet Etat-providence, symbole du modèle social français et plus largement européen, même s'il se décline différemment selon les pays, c'est son articulation forte voire fusionnelle avec le « social », cette notion quelque peu spongieuse qui désigne **l'ensemble des dispositifs matériels et humains en vue de réduire, par la redistribution cumulative de ressources collectives, les disparités importantes produites par les inégalités de situation**. Ce que constatent les chercheurs c'est une collusion, une confusion entre l'Etat et le secteur social comme si l'Etat en devenant « providentiel » c'est-à-dire pourvoyeur de sécurité, de soins, d'indemnités, d'assistance, de régulation se confondait avec le champ social dans son ensemble et au-delà avec la société elle-même. « Le social dans l'histoire de la France s'est donc construit comme un prolongement ou une extension de l'Etat, à partir de et autour de ces trois grandes institutions que sont la sécurité sociale, l'aide sociale et l'action sociale. » (Bresson, 2006).

L'objectif de ce colloque n'est pas d'explorer la dichotomie manichéenne et peu fondée scientifiquement entre Etat social et Etat libéral mais de confronter les différentes modalités d'intervention de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques sociales à travers de multiples configurations historiques, économiques et culturelles et les réponses que donnent aujourd'hui

¹ La campagne électorale en cours pour l'élection du nouveau Président des Etats-Unis montre combien la question du rôle de l'Etat est centrale même dans un pays qui revendique haut et fort son libéralisme.

les pouvoirs publics de plusieurs pays à la question centrale des inégalités et du sentiment d'injustice qui lui est associé. **Nous faisons en effet l'hypothèse que malgré la distance réelle et symbolique qui séparent les Etats, leur histoire, leur place sur la scène mondiale, la question du devoir d'assistance, du sentiment d'injustice sociale et ses multiples réponses publiques ou/et privées est récurrente dans les sociétés humaines et cela même dans les pays considérés comme les plus « libéraux ».** Chaque pays propose ainsi une version originale de politiques publiques qui, située sur un axe qui irait du plus libéral au plus social, déclinent toutes les configurations possibles de la réponse des Etats aux inégalités qui fracturent la condition humaine.

Les pays qui participent à ce colloque et que l'actualité brûlante ne prédispose pas toujours à engager un dialogue, présentent tous un rapport singulier à l'Etat social : si la France reste le porte-drapeau du modèle providentiel, ses anciennes colonies ou protectorats (Algérie et Maroc) l'ont reproduit et fait évoluer à leur façon , l'Algérie vers l'économie de marché et le Maroc vers un Etat monarchique où c'est le roi qui détermine les grandes orientations sociales² tandis que les Etats Unis constituent une sorte de contre-exemple libéral, un modèle-repoussoir pour tous ceux qui dénoncent l'hégémonie planétaire du modèle libéral américain. Quant à Israël, jeune Etat érigé sur les cendres de la Shoah, il est confronté à une autre configuration complexe, celle de la présence à ses frontières d'un peuple sans Etat auquel une Autorité fragile ne parvient pas à se substituer. Enfin la Suisse constitue un autre modèle original où la démocratie que l'on peut qualifier de *semi-directe* mobilise deux instruments qui lui permettent d'agir sur un acte décidé par l'État fédéral : le référendum et l'initiative populaire.

Les objectifs de ce colloque sont donc doubles : d'une part initier une réflexion sur les différents modèles d'intervention de l'Etat dans les politiques sociales en partant de la question du sentiment d'injustice tel qu'il s'exprime à travers les grands textes fondateurs (Ancien et nouveau testament, Coran, Constitutions...), et d'autre part promouvoir un dialogue entre des nations existantes ou en cours de construction qui se connaissent souvent mal et dont les rapports, malgré d'incontestables proximités historiques et culturelles, sont perturbés par des conflits de territoire, d'idéologie et des luttes de pouvoir. En ce sens nous nous reconnaissons plutôt dans une démarche cumulative visant à construire des passerelles entre les formes d'Etat et leurs diverses réponses à la question sociale, plutôt que dans une posture différenciatrice qui mettrait l'accent sur les particularismes avec le risque permanent de basculer dans l'exotisme touristique. Sans pour cela remettre en cause l'originalité de chaque figure, nous pensons bien au contraire qu'il est plus fructueux d'insister sur les convergences de toutes ces configurations politico-administratives en recherchant les points de récurrence et leur filiation historique ou culturelle plutôt que d'accentuer les divergences en les naturalisant.

Daniel Verba
IRIS

Université Paris13-CNRS-INSERM-EHESS

² Voir à ce propos l'ambitieux programme INDH lancé par Mohamed VI pour lutter contre la pauvreté et favoriser les conditions du développement social.